

N°2023/12-63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 12 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 12 décembre 2023

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Marcello TOSCANELLI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Héléne RONDEAUX, Benoit ANTHONY, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Laurent LHOSTE, Aziz ABDAOUI, Stella HENRY, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

ETAIENT EXCUSES : Christelle MARTINEZ,

POUVOIRS : Stéphane PAU donne pouvoir à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT donne pouvoir à Jean Noël TETARD, Linda AYACHI donne pouvoir à Stella HENRY, Véronique AUGUSTIN donne pouvoir à Guy VALENTIN ; Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Adrien BAILLY



Service émetteur : Direction générale des services

Objet : Modification des membres commissions municipales « Environnement-Urbanisme-Travaux et Transport », « Finances/Budgets » et « Jeunesse associative/Jumelage/Fêtes et Cérémonies »

Rapporteur : Monsieur le Maire Dominique BAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/06-01 du Conseil municipal en date du 18 juin 2020 relative à la création huit (8) des commissions municipale et désignation des membres,

VU la délibération n°2020/06-02 du Conseil municipal en date du 18 juin 2020 relative à la création de la commission communale d'accessibilité des espaces publics et désignation de ses membres,

VU la délibération n°2020/06-03 du Conseil municipal en date du 18 juin 2020 relative à la création de la commission d'attribution de logements et désignation de ses membres,

VU la délibération n°2022/11-01 du Conseil municipal en date du 3 novembre 2022 relative à la modification des membres de la commission municipale « Scolaire et petite enfance »,

VU l'arrêté n°2023-206 du 22 mai 2023 portant sur le retrait de délégation de Madame Christelle MARTINEZ, 1^{ère} Maire-adjointe.

VU l'arrêté n°2023-208 du 30 mai 2023 portant sur le retrait de délégation de Monsieur José GODINHO DA SILVA, 4^{ème} Maire-adjoint,

VU l'arrêté n°2023-207 du 22 mai 2023 portant sur le retrait de délégation de Monsieur Stéphan PAU, 6^{ème} Maire-adjointe.

CONSIDERANT, la nécessité de procéder au remplacement de Madame Sylvie LECOQ, Conseillère municipale, décédée en juin 2023.



CONSIDERANT, qu'il est opportun de modifier les membres des commissions « Environnement-Urbanisme-Travaux et Transport », « Finances/Budgets » et « Jeunesse associative/Jumelage/Fêtes et Cérémonies » définies ci-dessous :

ENVIRONNEMENT-URBANISME-TRAVAUX ET TRANSPORTS	Monsieur	PAU	Stéphane
	Monsieur	ARBAOUI	El Ouahhab
	Monsieur	BENOIT	Anthony
	Monsieur	KROUNA	Aïssam

FINANCES / BUDGETS	Monsieur	DA SILVA	José
	Monsieur	ARBAOUI	El Ouahhab
	Madame	LECOQ	Sylvie
	Monsieur	MERBAH	Walid

JEUNESSE ASSOCIATIVE JUMELAGE FETES ET CEREMONIES	Madame	MARTINEZ	Christelle
	Madame	AYACHI	Linda
	Madame	RONDEAUX	Hélène
	Monsieur	KROUNA	Aïssam

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à main levée, à la majorité avec 28 voix pour et 2 voix d'abstention**

ARTICLE 1 : DECIDE DE MODIFIER les commissions municipales « Finances/Budgets » et « Jeunesse associative/Jumelage/Fêtes et Cérémonies » de manière suivante :

	TITRE	NOM	PRENOM
ENVIRONNEMENT-URBANISME-TRAVAUX ET TRANSPORTS	Monsieur	LHOSTE	Laurent
	Monsieur	ARBAOUI	El Ouahhab
	Monsieur	BENOIT	Anthony
	Monsieur	KROUNA	Aïssam

FINANCES / BUDGETS	Madame	ALIOUET	Souraya
	Monsieur	ARBAOUI	El Ouahhab
	Monsieur	LHOSTE	Laurent
	Monsieur	MERBAH	Walid

JEUNESSE ASSOCIATIVE JUMELAGE FETES ET CEREMONIES	Monsieur	BAILLY	Adrien
	Madame	AYACHI	Linda
	Madame	RONDEAUX	Hélène
	Madame	MERBAH	Inès



ARTICLE 2 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Ampliation en sera insérée au recueil des acte administratifs et publiées selon la réglementation en vigueur.

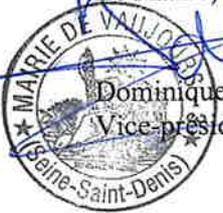
Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectuée sur le site de la ville le *26 décembre 2023*

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 21 décembre 2023

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

